



Titres RBC liés à une répartition stratégique de l'actif fondée sur un FNB d'actions de marchés émergents et des fonds fédéraux avec remboursement de capital, série 1 et série 2, catégorie F

SOLUTIONS DE PLACEMENT GLOBALES

Objectif de placement :

Les titres RBC liés à une répartition stratégique de l'actif fondée sur un FNB d'actions de marchés émergents et des fonds fédéraux avec remboursement de capital (les « titres fondés sur un FNB d'actions de marchés émergents et des fonds fédéraux ») sont conçus pour offrir aux investisseurs une exposition aux actions du FNB iShares^{MD} Core MSCI Emerging Markets (le « FNB ») et, selon la performance du cours de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Index (IMI) (l'« indice reproduit »), à un placement théorique dans un instrument de dépôt (individuellement, un « instrument de dépôt ») dont l'intérêt s'accumulera quotidiennement au taux à un jour de la Federal Reserve Bank of New York. Les billets avec couverture en dollars canadiens, s'il y a lieu, offriront en outre une couverture partielle du risque de change potentiel entre le dollar canadien, monnaie dans laquelle sont libellés les titres fondés sur un FNB d'actions de marchés émergents et des fonds fédéraux et tous les paiements aux termes de ces Titres d'emprunt devant être effectués aux porteurs des Titres d'emprunt, y compris le montant du remboursement à l'échéance, et le dollar américain, monnaie dans laquelle sont libellés les placements théoriques dans le portefeuille.

Aucun impôt canadien à payer :

- jusqu'à l'échéance ou la disposition
- sur les modifications du portefeuille
- sur les remboursements de capital partiels

FNB de référence :

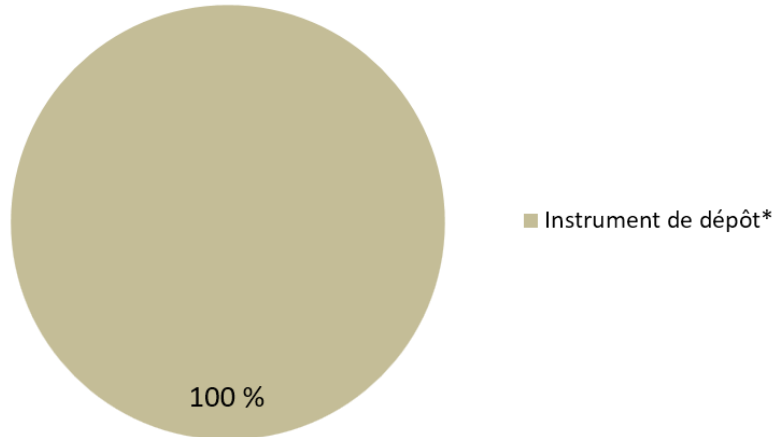
FNB iShares^{MD} Core MSCI Emerging Markets

Catégorie d'actifs :

Actions d'un fonds négocié en bourse américain et/ou l'instrument de dépôt

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE – MARS 2023

Le diagramme à secteurs ci-après présente la répartition du portefeuille en date du 24 mars 2023. Entre la date de la présente fiche de renseignements et la date d'émission indiquée dans le supplément de fixation du prix pour votre série, la répartition du portefeuille peut changer par suite de l'application de la stratégie aux dates de répartition qui surviennent après la date de la présente fiche de renseignements et avant la date d'émission en question. La répartition du portefeuille pour votre série sera affichée à l'adresse www.rbcnotes.com.



*Un instrument de dépôt est un instrument de dépôt théorique dont l'intérêt s'accumule quotidiennement au taux à un jour de la Federal Reserve Bank of New York. En date du 24 mars 2023, le taux à un jour de la Federal Reserve Bank of New York s'établissait à 4,83%.

Le présent document est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 30 janvier 2018, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 30 janvier 2018 et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 30 janvier 2018 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada.

Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document.

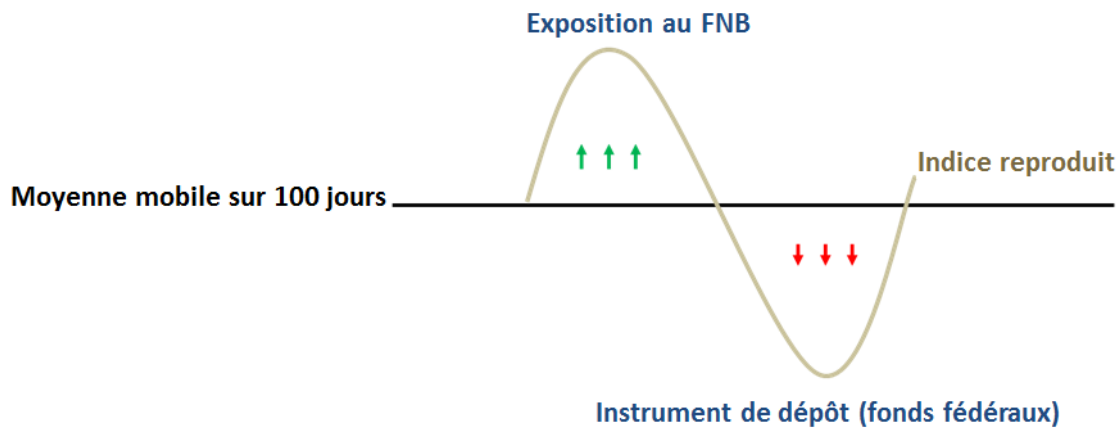
Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

MÉTHODOLOGIE DES TITRES FONDÉS SUR UN FNB D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS ET DES FONDS FÉDÉRAUX

Le dernier vendredi qui précède la date d'évaluation initiale et chaque deuxième vendredi des périodes successives de deux semaines par la suite qui est un jour de négociation ou, si ce vendredi n'est pas un jour de négociation, le jour de négociation précédent (dans chaque cas, une « **date de répartition** »), la stratégie sera appliquée de manière à comparer le niveau de clôture de l'indice reproduit à cette date de répartition avec le niveau de clôture moyen de l'indice pendant les 100 jours de négociation qui précèdent la date de répartition, inclusivement (la « **moyenne mobile** »), afin de déterminer la composition du portefeuille pour la période de deux semaines suivante.

Si, à une date de répartition donnée, le niveau de clôture de l'indice reproduit est égal ou supérieur à sa moyenne mobile, le portefeuille de la période de deux semaines suivante sera constitué des titres sous-jacents du FNB.

Si, à une date de répartition donnée, le niveau de clôture de l'indice reproduit est inférieur à sa moyenne mobile, le portefeuille de la période de deux semaines suivante sera constitué d'un instrument de dépôt.



Les termes clés utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix applicable.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., respectivement.

Les Titres d'emprunt ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Un placement dans les Titres d'emprunt comporte des risques. Il n'est pas comme un placement direct dans un instrument de dépôt ou dans les titres sous-jacents, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard de l'instrument de dépôt, des titres sous-jacents, du FNB ou des titres qui composent l'indice reproduit. Les Titres d'emprunt sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres d'emprunt, vous serez notamment exposé aux variations des cours des titres sous-jacents et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les cours peuvent être volatils, et un placement dans les Titres d'emprunt peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.

Les Titres d'emprunt ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres d'emprunt sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

La valeur estimative initiale des Titres d'emprunt indiquée sur la page couverture du supplément de fixation du prix applicable ne tient pas compte des frais permanents applicables pendant la durée des Titres d'emprunt, y compris la tranche annuelle permanente de la somme relative au programme de billets, ni de tout crédit ou de toute déduction pour impôt étranger auquel la Banque pourrait avoir droit au Canada à l'égard des retenues d'impôt étranger qui pourraient s'appliquer aux dividendes et aux autres distributions qu'elle recevrait si elle couvrait ses obligations aux termes des Titres d'emprunt au moyen de l'acquisition des titres sous-jacents.